

Programme de formation
« Le secret médical et l'assurance »
T08 **Durée : 7 h** **Tarif : 450 €**

PUBLIC

Les collaborateurs des services médicaux des sociétés d'assurance ou de gestion des prestations.
Les collaborateurs des services souscriptions.
Les courtiers, les agents d'assurance.
Toutes personnes en lien avec des données de santé.

OBJECTIFS

Maîtriser l'environnement juridique et conventionnel du secret médical
Maîtriser les textes applicables à l'assurance
Les bonnes pratiques en au sein de l'organisme d'assurance en matière de secret médical

PRÉREQUIS

Néant

CONTENU DE LA FORMATION

LE SECRET MÉDICAL

- 1 Généralités et évolution du secret médical
- 2 L'encadrement juridique et conventionnel du secret médical
 - Le code pénal
 - Le code de déontologie médicale
 - La loi relative aux malades
- 3 Les sanctions pénales, financières et ordinales

LE SECRET MÉDICAL ET L'ASSURANCE

- 1 La convention AERAS
- 2 Le secret médical en pratique
 - A la souscription
 - Au moment du sinistre
 - Le traitement et la conservation des données au sein du service médical
 - La jurisprudence

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS ET RGPD

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Questionnaire de satisfaction

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Tour de table : Recueil des attentes et difficultés
QCM de positionnement
Alternance d'exposés suivis d'échanges
Etude de jurisprudences
Supports pédagogiques : Diaporama remis en fin de stage (version numérique)
Exercice de compréhension
QCM / correction en présentiel

INTERVENANTE :

Titulaire d'un diplôme de finance et comptabilité, Françoise Odaou intègre l'Ecole Nationale d'Assurance - CNAM dont elle ressort major de promotion en 1987. Fondée de pouvoir d'un cabinet de courtage, elle mène parallèlement une carrière professorale auprès de l'AEA et de l'Enass. En 2015, nommée Directeur délégué de CGPC (Association Française des Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés), elle découvre un métier « Conseil en gestion de patrimoine » riche de ses multiples champs disciplinaires. En 2017, elle décide de transmettre ses connaissances des métiers de l'assurance et de son environnement et d'apporter son aide en tant que consultante pour la réalisation de projets liés aux compétences professionnelles.